



Divorce par consentement mutuel

Par **genio**, le **12/02/2010** à **15:06**

Bonjour,

j'ai signé une requête par consentement mutuel au mois de décembre 2009.

Mon épouse me faisant croire qu'elle n'irait pas au bout de la procédure.

Notre bail a pris fin le 30.01.2010 et mon épouse prend un appartement seul, a-t-elle le droit sachant que nous ne sommes pas passés chez le jaf. Je ne peux pas demander info à notre avocate commune car elle a pris position pour mon épouse bref je ne travaille pas actuellement et donc je me retrouve sans domicile fixe.

Je vais refuser le divorce par consentement mutuel, puis je intégrer le nouveau domicile au moins le temps de retrouver un emploi.

Sachant que l'avocat que nous avons lui a déconseillé de me faire rentrer à la maison. Nous avons un enfant de 4 ans.

Merci d'avance

Mais coordonnées tel sont le 0665036344